



NOVEMBRE 2018

Les Cassandre xénophobes de la « ruée vers l'Europe » appuient leurs prévisions apocalyptiques sur des images dont les femmes sont absentes : ce serait des hommes jeunes qui déferleraient par millions sur nos sociétés qui verraient alors mis à bas un équilibre des sexes – tant du point de vue quantitatif que relationnel – chèrement acquis. La médiatisation et la politisation de « l'affaire de la gare de Cologne » (31 décembre 2016) ont ainsi joué un grand rôle dans le retournement de la politique allemande vis-à-vis des exilé-e-s. Ces derniers étant décrits comme des hommes prédateurs en raison de leurs « cultures d'origine », il devenait légitime de ne pas les accueillir...

Ce raisonnement est bien sûr vicié par de nombreux biais idéologiques, mais aussi par des erreurs factuelles et statistiques : les nouvelles entrées dans l'Union européenne (UE) sont tout autant le fait d'hommes que de femmes, et ces dernières représentent près de la moitié des immigré-e-s installés dans l'UE. Ce phénomène n'est pas nouveau : au début des années 1930, alors que la France était la principale « terre d'accueil » des exilé-e-s, les femmes représentaient déjà plus de 40% des arrivant-e-s.

L'invisibilisation des femmes n'est certes pas propre à l'immigration mais, en l'occurrence, elle sert également un projet d'exclusion de certains hommes. Les exilées sont en effet quasiment absentes des « flux » les plus médiatisés : plus de 90 % des boat-people de Méditerranée ou des mineur-e-s isolé-e-s entrant dans l'UE sont des hommes. Cela permet d'ailleurs de justifier le caractère pour le moins « viril » des dispositifs de répression les visant. La « guerre aux migrants » serait une affaire mâle ! Or, les femmes en migration, loin de voir leur supposée « vulnérabilité » prise en compte, sont également prises au piège de la militarisation des frontières. La violence de la répression redouble celle des rapports sociaux.

Ces atteintes aux droits des femmes s'appuient sur sur une véritable négation symbolique : leur disparition du discours dominant sur les migrations conduit même à leur relatif effacement dans les prises de position des défenseur-e-s du droit à émigrer.

PHOTOGRAPHIE :
ENTRÉE DU HOTSPOT DE VIAL (KIOS, GRÈCE, 2016)

FEMMES AUX FRONTIÈRES EXTÉRIEURES DE L'UNION EUROPÉENNE

migreurop

Mobilités entravées et violences sexuelles

Les politiques migratoires ne sont pas neutres du point de vue du genre : aux frontières, elles sont souvent mises en œuvre de façon différente selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes. Malgré des pratiques de répression qui les touchent indistinctement, les personnes en migration se trouvent parfois affectées différemment en fonction de leur genre, de leur origine ethnique, de leur couleur de peau ou encore de leur orientation sexuelle, autant de catégories fondant les rapports de pouvoir et de domination qui sont sous-jacents aux politiques de contrôle des mobilités.

SUITE DE L'ARTICLE EN PAGE SUIVANTE

Mobilités entravées et violences sexuelles

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Rendre compte des migrations féminines permet de mieux comprendre les conséquences globales et profondes des politiques migratoires européennes et de leur externalisation. Souvent invisibilisées, singularisées et perpétuellement « redécouvertes », ces migrations sont pourtant anciennes. La visibilité des femmes n'est pas liée à leur présence mais au regard que l'on porte sur les personnes migrantes. Depuis des décennies, les femmes voient leurs mobilités entravées mais sont également des actrices à part entière des résistances à l'approche militaro-sécuritaire des migrations. Quel que soit leur âge, elles constituent 48% des personnes en migration internationale et 50% des personnes réfugiées (Assemblée générale des Nations Unies, 2016). Cependant ces chiffres ne doivent pas occulter le fait que la mobilité des femmes est encore plus contrainte que celle des hommes, dès le départ du pays d'origine, mais également sur la route et aux frontières. Elles font également face à plus de risques lors des traversées en mer – du fait de la place assignée dans l'embarcation, de leur état de santé et d'autres facteurs – et sont ainsi proportionnellement plus nombreuses à mourir par noyade que les hommes (OIM, 2018).

Les politiques migratoires sécuritaires de l'Union européenne et leur externalisation renforcent le poids des rapports de domination sur les femmes en quête de mobilité, rendant les routes migratoires toujours plus longues, dangereuses et coûteuses. Elles bloquent les exilées dans des espaces frontières militarisés où les droits fondamentaux ne sont pas respectés et où l'impunité est de mise.

L'exemple de la frontière maroco-espagne illustre la façon dont la gestion sécuritaire des mouvements migratoires contraint différemment les parcours de mobilité des hommes et des femmes, et renforce les violences sexuelles à l'encontre de ces dernières. Si différents modes de passage sont utilisés pour traverser cette frontière – franchir les barrières de Ceuta ou Melilla, traverser par la mer, se cacher dans une voiture –, les femmes, elles, sont généralement assignées à la voie maritime, le passage en voiture étant le plus coûteux, et le « saut » des barrières considéré comme « trop dur » et/ou « trop physique » pour elles. Les assignations de genre contraignent ainsi les modes de passage des frontières. Le temps d'attente pour tenter une traversée en zodiac peut aller de quelques semaines à plusieurs années.

Durant cette attente, les femmes (et les hommes) sont confiné-e-s dans des campements en forêt, comme dans la zone de Nador proche de l'enclave espagnole de Melilla, ou bien dans des appartements comme dans la zone de Tanger. Dans ces espaces, les femmes sont très régulièrement victimes de chantages sexuels ou de viols de la part d'hommes impliqués dans les réseaux de passage. Les récits de violences sexuelles pointent également d'autres auteurs : des militaires en charge de la lutte contre l'immigration dite irrégulière, des civils locaux ou des compagnons de route. Les récits des femmes en attente du passage de la frontière, aussi bien dans cette région que par la route libyenne, sont si récurrents qu'ils témoignent du caractère systémique des violences sexuelles.

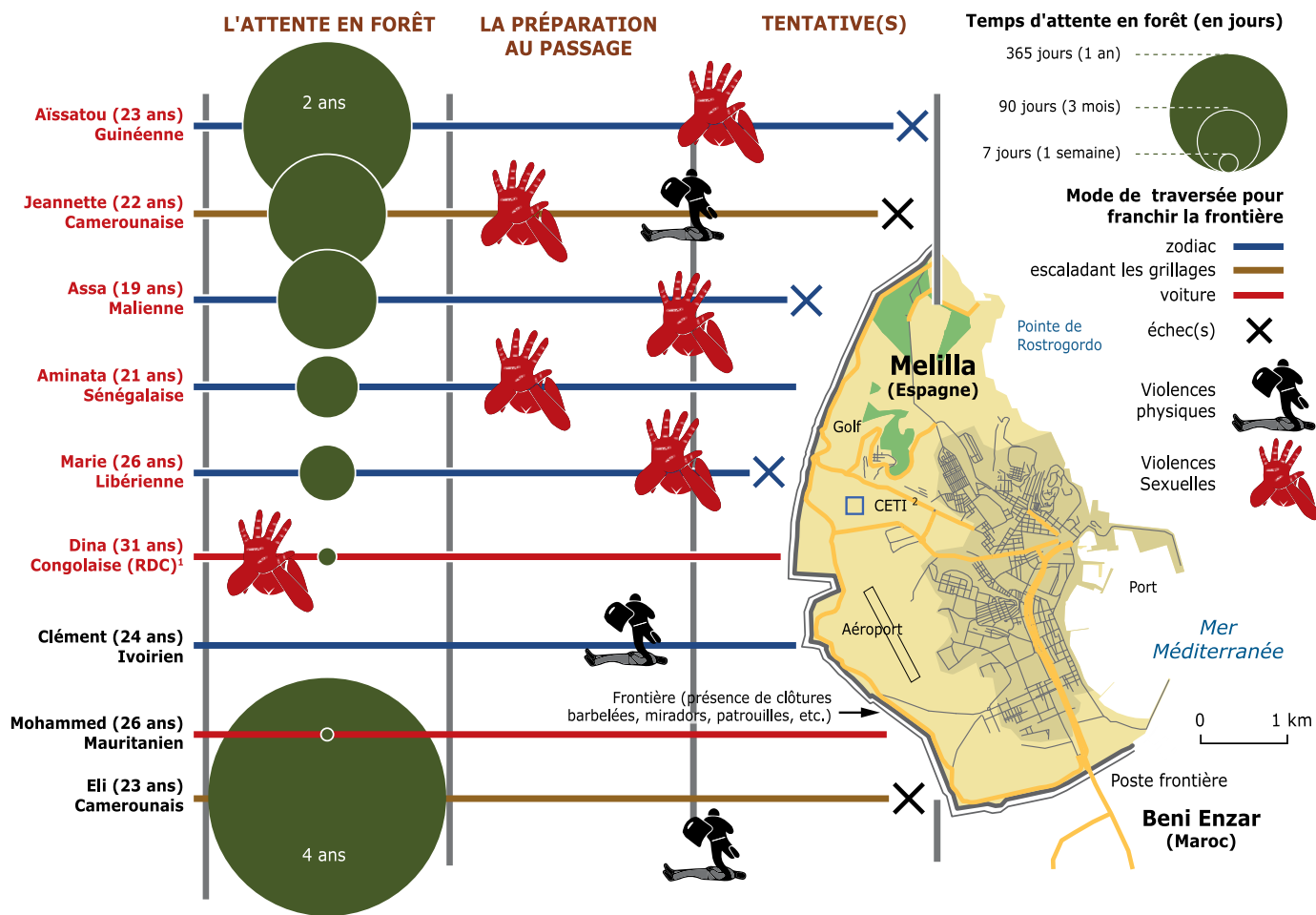
Aux frontières, la violence sexuelle paraît être un « passage obligé » pour les femmes en quête d'exil ou de mobilité. La gestion des frontières, des dispositifs de blocage et de passage est globalement contrôlée par des hommes. Les femmes en sont alors tributaires pour la réalisation de leur projet de mobilité, ce qui favorise l'appropriation du corps des femmes et la multiplication des violences sexuelles à leur égard, engendrant notamment grossesses non désirées, accouchements risqués, et enfances/vies difficiles sur le long terme.

PRISONNIÈRES DES CAMPS EN GRÈCE

L'arrangement UE/Turquie de mars 2016 (cf. *Note Migreurop #5*) a bloqué des milliers de réfugié-e-s sur les îles grecques de Chios, Kos, Leros, Lesbos et Samos, dans des camps européens surpeuplés dits « hotspots » (cf. *Note Migreurop #4*), insalubres et dangereux où les femmes sont confrontées à des formes spécifiques de vulnérabilité et d'insécurité. Le tristement célèbre camp de Moria à Lesbos, conçu pour 3 000 personnes, en confinait plus de 7 000 en juillet 2018. Les femmes, mêmes arrivées seules, doivent cohabiter avec des hommes inconnus, sans aucun espace privé. Du fait des douches et toilettes partagées, des ONG témoignent avoir distribué des couches à des femmes adultes qui ont peur d'aller aux toilettes la nuit. L'insalubrité et le manque d'hygiène entraînent de graves problèmes de santé. Or, les soutiens médicaux et psychologiques sont insuffisants, et la situation s'est aggravée depuis que le gouvernement grec a repris aux ONG la gestion des services médicaux.

Sur l'île de Lesbos il n'y a que cinq médecins, auxquels les femmes victimes de violences ou ayant des besoins médicaux urgents n'ont qu'un accès très limité. La contraception ou l'avortement sont quasiment inaccessibles. La prise en charge des victimes de violences souffre aussi de procédures où la confidentialité et le soutien adapté font défaut : beaucoup de femmes préfèrent donc taire ces violences. Selon la législation en vigueur, les personnes « vulnérables » devraient pouvoir être transférées des hotspots vers le continent grec. Mais l'identification de ces personnes reste floue et aléatoire, et amène parfois à refuser le transfert à Athènes à des femmes à vulnérabilités « visibles » (enceintes ou en situation de handicap). Pour celles ayant des vulnérabilités « invisibles » (traumatismes liés aux violences vécues) aucun soutien médical, psychologique, social ou juridique n'est prévu. Ces centres, présentés en 2015 comme des lieux d'identification pour assurer la protection des plus vulnérables, fonctionnent comme centres de tri coercitif, générant de nouvelles violations des droits et des violences de genre (Freedman, 2017).

Femmes à la frontière maroco-espagnole : embûches et violences multiples



Les parcours, mêmes s'ils empruntent la même route, peuvent être très différents selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes. Durée du blocage à la frontière, méthodes de passage, moyens de paiement, types de violences vécues, réussite ou non de la traversée définissent des parcours genrés.

D'après les recherches menées à la frontière maroco-espagnole, les violences sexuelles contre les femmes y sont systémiques. Ces dernières mettent en général plus de temps à passer, lorsqu'elles y arrivent.

1. Violences ayant eu lieu à la frontière algéro-marocaine, et qui rappellent que les femmes y sont aussi soumises à d'autres moments de leur parcours.

2. CETI (Centro de Estancia Temporal de Inmigrantes) / Centre de séjour temporaire pour immigré-e-s.

Source : les données sur ces parcours ont été récoltées entre février 2015 et juillet 2017 au Maroc et à Melilla par Elsa Tyszler ; www.openstreetmap.org/ ; le symbole des violences sexuelles a été créé par Datacrafted from Noun Project.

PHOTOGRAPHIE :
ARRIVÉE AU PORT DE POZZALLO (SICILE, 2015)



L'instrumentalisation de la question de la traite humaine

Dans les années 1990, la traite des êtres humains, définie comme « *le fait de recruter, transporter, transférer, héberger ou accueillir une personne en ayant recours à la force, à la contrainte, à la tromperie ou à d'autres moyens, en vue de l'exploiter* », émerge dans le débat public. A partir des années 2000, tout un corpus législatif européen et international se met en place progressivement. La lutte contre la traite fait l'objet de plusieurs engagements internationaux dont le plus connu demeure le Protocole de Palerme de 2000, qui instaure un instrument juridique contraignant. Ces dernières années, de nombreux textes internationaux ont complété et précisé ce Protocole.

Aux frontières de l'Union européenne, les violences faites aux femmes, et la traite en particulier, sont souvent instrumentalisées à des fins politiques. L'action principale de l'UE en matière migratoire demeure la répression par l'enfermement, le tri et l'expulsion des exilé-e-s qui se présentent à ses portes, alors que les possibilités d'entrée par une voie dite légale se réduisent comme peau de chagrin. La priorité est donnée à la lutte contre les « passeurs », désignés comme principaux responsables de l'immigration irrégulière, lorsque ce n'est pas contre les ONG, accusées des mêmes maux. Ainsi, sous prétexte de libérer les exilé-e-s, dont les femmes et les enfants, de la contrainte des réseaux de passeurs et de traite des êtres humains, des opérations sécuritaires de grande envergure sont menées aux frontières extérieures de l'Europe. Ainsi, à Nador au Maroc, alors que de nombreuses personnes se regroupent dans des campements en forêt, afin de tenter le passage vers l'Espagne, des rafles de police sont courantes, sous prétexte de « protéger » les personnes vulnérables. La réalité est qu'elles sont tout simplement déplacées de force loin

des frontières hispano-marocaines, sans examen de leur situation individuelle. La confusion entre la lutte contre l'immigration irrégulière et celle contre la traite des êtres humains semble volontairement entretenue afin de légitimer les nombreux refoulements et opérations répressives.

De la même manière, aux frontières de l'Europe, rien ne semble non plus réellement mis en place pour détecter ou protéger les exilé-e-s qui seraient sous l'emprise d'un réseau de traite. Par exemple, dans les hotspots en Grèce ou en Italie, les personnes sont bloquées et contraintes d'attendre plusieurs mois dans des camps où les conditions sanitaires sont déplorable. Aucune condition matérielle n'est assurée pour accueillir la parole de celles (et ceux) qui souhaitent s'extraire des réseaux de leur propre initiative, aucune mesure n'est prise pour recevoir les exilé-e-s de manière isolée en toute confidentialité. La plupart des personnes enfermées n'ont pas accès à la procédure de demande d'asile. Malgré un arsenal juridique important, aucune protection effective n'est proposée. Ainsi, à Ceuta et Melilla, malgré l'existence d'un « protocole de détection des victimes de traite », la protection des femmes identifiées comme potentielles victimes de traite humaine semble n'être que de l'affichage, puisque aucune mesure spécifique n'est mise en œuvre. Le directeur du Centre de séjour temporaire pour immigré-e-s (CETI) de Melilla explique que « *La police ne veut pas transférer à la péninsule toutes les femmes victimes de traite par crainte de l'appel d'air* », alors que selon lui « *toutes les femmes subsahariennes sont victimes de traite* » (GADEM et al, 2015 ; Tyszler, 2018). Les femmes exilées se retrouvent instrumentalisées au cœur de discours et pratiques contradictoires. « Victimes à sauver » lorsqu'il s'agit de justifier les politiques de ren-

forcement des contrôles migratoires, et « fraudeuses, menteuses » lorsqu'il s'agit de leur accorder une protection. Mais en ne considérant les femmes en exil qu'en tant que « victimes » des passeurs ou d'un réseau, on occulte ainsi toute la violence produite par des politiques migratoires de plus en plus répressives. Ces dernières renforcent et légitiment la place et les rôles des passeurs ou des réseaux, qui répondent à un besoin : celui de circuler. Ils profitent des difficultés et de la vulnérabilité des exilé-e-s, face à « l'en-campement » de l'Europe.

Alors que dans les discours la traite est considérée comme l'une des pires atteintes aux droits humains, la lutte contre l'immigration irrégulière prend le pas sur tout autre engagement international. Malgré un cadre juridique international qui n'a cessé de s'étoffer, malgré la priorité affichée par l'ONU de combattre la traite des êtres humains, malgré un budget à la hauteur de cette vitrine, très peu de personnes obtiennent une protection effective. Au contraire, les politiques européennes de lutte contre l'immigration irrégulière participent pleinement de la « vulnérabilisation » des exilé-e-s, qui se retrouvent plus facilement sous l'emprise de réseaux de traite. Nombreuses sont celles à chercher à s'en défaire et à tenter d'arracher leur liberté de circulation, souvent au péril de leur vie. Au lieu de renforcer leurs capacités d'action, la mise en œuvre de l'arsenal juridique sur la traite les renvoie à leur seul statut de victime et amoindrit encore leurs possibilités de migrer librement.

La bibliographie est disponible sur le site internet de Migreurop : www.migreurop.org dans la rubrique Publications

migreurop

Migreurop est un réseau d'associations, de militant-e-s et de chercheur-euse-s présent-e-s dans une vingtaine de pays d'Europe, d'Afrique et du Proche-Orient. Notre objectif est de faire connaître et de dénoncer les politiques de mise à l'écart des personnes en migration, en particulier l'enfermement dans des camps, les formes diverses d'expulsion, la fermeture des frontières ainsi que l'externalisation des contrôles migratoires pratiquée par l'Union européenne et ses États-membres. Nous contribuons ainsi à la défense des droits fondamentaux des exilé-e-s (dont celui de « quitter tout pays y compris le sien ») et à promouvoir la liberté de circulation et d'installation.

www.migreurop.org

Retrouvez migreurop sur  et sur  @migreurop

MIGREUROP - CICP - 21ter rue Voltaire 75011 Paris

Photographies : Sara Prestianni - Design graphique : La société
Dir. de la publication : Emmanuel Blanchard

AVEC LE SOUTIEN DE :



Ce projet a été soutenu par le Programme européen pour l'Intégration et la Migration (EPIM), une initiative collaborative du Réseau des Fondations européennes (NEF)